

**Brilliant II QRT-PCR Master Mix - 1-Step - 10-pack, Part Number 600818****SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit	: Brilliant II QRT-PCR Master Mix - 1-Step - 10-pack, Part Number 600818		
N° d'article (Kit)	: 600818		
N° d'article	: 2× Brilliant II QRT-PCR	600809-51	
	Master Mix		
	Reference dye, 1mM	600530-53	
	RT/RNase Block	600809-52	
	Enzyme Mixture		

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	
Réactif analytique.	
2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix	50 ml (20 Tubes x 2.5 ml)
Reference dye, 1mM	1 ml
RT/RNase Block Enzyme Mixture	4 ml

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Agilent Technologies Manufacturing GmbH & Co. KG
Hewlett-Packard-Str. 8
76337 Waldbronn
Allemagne
0800 603 1000

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : pdl-msds_author@agilent.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture) : CHEMTREC®: +(33)-975181407

SECTION 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Définition du produit	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix	Mélange
	Reference dye, 1mM	Mélange
	RT/RNase Block	Mélange
	Enzyme Mixture	

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]**2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix**

H373 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2

Reference dye, 1mM

H412 TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3

RT/RNase Block Enzyme Mixture

H373 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2

SECTION 2: Identification des dangers

Composants de toxicité inconnue	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Reference dye, 1mM RT/RNase Block Enzyme Mixture	Non applicable. Pourcentage du mélange constitué de composants de toxicité inconnue : 2.4% Non applicable.
Composants d'écotoxicité inconnue	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Reference dye, 1mM RT/RNase Block Enzyme Mixture	Pourcentage du mélange constitué de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue : 16% Pourcentage du mélange constitué de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue : 2.4% Pourcentage du mélange constitué de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue : 50%

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Reference dye, 1mM	Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.
RT/RNase Block Enzyme Mixture	Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Reference dye, 1mM RT/RNase Block Enzyme Mixture	Non classé. Non classé. Non classé.
-----------------------	---	---

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Reference dye, 1mM RT/RNase Block Enzyme Mixture	Attention Pas de mention d'avertissement. Attention
Mentions de danger	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Reference dye, 1mM RT/RNase Block Enzyme Mixture	GHS08 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. GHS08 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

Prévention	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Reference dye, 1mM RT/RNase Block Enzyme Mixture	P260 - Ne pas respirer les vapeurs. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P260 - Ne pas respirer les vapeurs.
Intervention	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Reference dye, 1mM RT/RNase Block Enzyme Mixture	P314 - Consulter un médecin en cas de malaise. Non applicable. P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.

SECTION 2: Identification des dangers

Stockage	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix	Non applicable.
	Reference dye, 1mM	Non applicable.
	RT/RNase Block	Non applicable.
	Enzyme Mixture	
Élimination	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix	P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
	Reference dye, 1mM	P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
	RT/RNase Block	P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
	Enzyme Mixture	
Ingrédients dangereux	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix	
	Glycerol	
	RT/RNase Block Enzyme Mixture	
	Glycerol	
Éléments d'étiquetage supplémentaires	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix	Non applicable.
	Reference dye, 1mM	Non applicable.
	RT/RNase Block	Non applicable.
	Enzyme Mixture	
Exigences d'emballages spéciaux		
Avertissement tactile de danger	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix	Non applicable.
	Reference dye, 1mM	Non applicable.
	RT/RNase Block	Non applicable.
	Enzyme Mixture	
2.3 Autres dangers		
Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix	Aucun connu.
	Reference dye, 1mM	Aucun connu.
	RT/RNase Block	Aucun connu.
	Enzyme Mixture	

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substance/mélange	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix	Mélange
	Reference dye, 1mM	Mélange
	RT/RNase Block	Mélange
	Enzyme Mixture	

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification		Type
			67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix					
Glycerol	CE: 200-289-5 CAS: 56-81-5	>=15 - <20	Non classé.	STOT RE 2, H373 (reins) (inhalation)	[1] [2]
Diméthylsulfoxyde	CE: 200-664-3 CAS: 67-68-5	>=1 - <5	Non classé.	STOT RE 2, H373 (reins et foie) (orale)	[1]
Reference dye, 1mM					
Chlorure de potassium	CE: 231-211-8 CAS: 7447-40-7	>=1 - <5	Non classé.	STOT RE 2, H373 (tractus gastro-intestinal) Aquatic Chronic 2, H411	[1]
2-Amino-2-(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol,	CE: 214-684-5 CAS: 1185-53-1	>=1 - <5	Xi; R36/37/38	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335	[1]

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

chlorhydrate				(Irritation des voies respiratoires)	
RT/RNase Block Enzyme Mixture	CE: 200-289-5 CAS: 56-81-5	>=50 - <75	Non classé.	STOT RE 2, H373 (reins) (inhalation)	[1] [2]
Glycerol			Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.	Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

Contact avec les yeux	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin après toute exposition ou en cas de malaise.
	Reference dye, 1mM	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'irritation, consulter un médecin.
	RT/RNase Block Enzyme Mixture	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin après toute exposition ou en cas de malaise.
Inhalation	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter un médecin après toute exposition ou en cas de malaise. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
	Reference dye, 1mM	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin

SECTION 4: Premiers secours

		immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
	RT/RNase Block Enzyme Mixture	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter un médecin après toute exposition ou en cas de malaise. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
Contact avec la peau	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix	Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin après toute exposition ou en cas de malaise. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
	Reference dye, 1mM	Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
	RT/RNase Block Enzyme Mixture	Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin après toute exposition ou en cas de malaise. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
Ingestion	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix	Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Consulter un médecin après toute exposition ou en cas de malaise. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
	Reference dye, 1mM	Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des

SECTION 4: Premiers secours

vomissements dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

RT/RNase Block
Enzyme Mixture

Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Consulter un médecin après toute exposition ou en cas de malaise. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Protection des sauveteurs

: 2× Brilliant II QRT-PCR
Master Mix

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

Reference dye, 1mM

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

RT/RNase Block
Enzyme Mixture

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Effets aigus potentiels sur la santé**

Contact avec les yeux : Reference dye, 1mM
2× Brilliant II QRT-PCR
Master Mix
RT/RNase Block
Enzyme Mixture

Aucun effet important ou danger critique connu.
Aucun effet important ou danger critique connu.

Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation : 2× Brilliant II QRT-PCR
Master Mix
Reference dye, 1mM

Aucun effet important ou danger critique connu.

L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : 2× Brilliant II QRT-PCR
Master Mix
Reference dye, 1mM
RT/RNase Block
Enzyme Mixture

Aucun effet important ou danger critique connu.

Aucun effet important ou danger critique connu.

Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : 2× Brilliant II QRT-PCR
Master Mix
Reference dye, 1mM
RT/RNase Block
Enzyme Mixture

Aucun effet important ou danger critique connu.

Aucun effet important ou danger critique connu.

Aucun effet important ou danger critique connu.

SECTION 4: Premiers secours**Signes/symptômes de surexposition**

Contact avec les yeux	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Reference dye, 1mM RT/RNase Block Enzyme Mixture	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Inhalation	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Reference dye, 1mM RT/RNase Block Enzyme Mixture	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Reference dye, 1mM RT/RNase Block Enzyme Mixture	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Ingestion	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Reference dye, 1mM RT/RNase Block Enzyme Mixture	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Reference dye, 1mM RT/RNase Block Enzyme Mixture	Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
Traitements spécifiques	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Reference dye, 1mM RT/RNase Block Enzyme Mixture	Pas de traitement particulier. Pas de traitement particulier. Pas de traitement particulier.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Reference dye, 1mM RT/RNase Block Enzyme Mixture	Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant. Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant. Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
Moyens d'extinction inappropriés	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Reference dye, 1mM RT/RNase Block Enzyme Mixture	Aucun connu. Aucun connu. Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers dus à la substance ou au mélange	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix	L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.
	Reference dye, 1mM	L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Cette substance est nocive pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
	RT/RNase Block Enzyme Mixture	L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.
Produits de combustion dangereux	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes de soufre
	Reference dye, 1mM	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes d'azote composés halogénés oxyde/oxydes de métal
	RT/RNase Block Enzyme Mixture	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
	Reference dye, 1mM	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
	RT/RNase Block Enzyme Mixture	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix	Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.
	Reference dye, 1mM	Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.
	RT/RNase Block Enzyme Mixture	Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

protection de base contre les accidents chimiques.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes** : 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Reference dye, 1mM

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

RT/RNase Block Enzyme Mixture

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes : 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

Reference dye, 1mM

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

RT/RNase Block Enzyme Mixture

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

Reference dye, 1mM

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

RT/RNase Block Enzyme Mixture

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
	Reference dye, 1mM	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
	RT/RNase Block Enzyme Mixture	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

6.4 Référence à d'autres sections	: Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.
--	---

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Mesures de protection	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
	Reference dye, 1mM	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
	RT/RNase Block Enzyme Mixture	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix	Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.
	Reference dye, 1mM	Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.
	RT/RNase Block Enzyme Mixture	Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix	Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
Reference dye, 1mM	Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
RT/RNase Block Enzyme Mixture	Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Reference dye, 1mM RT/RNase Block Enzyme Mixture	Applications industrielles, Applications professionnelles. Applications industrielles, Applications professionnelles. Applications industrielles, Applications professionnelles.
Solutions spécifiques au secteur industriel	: Non applicable.	

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
2x Brilliant II QRT-PCR Master Mix Glycerol	Ministère du travail (France, 7/2012). Notes: Ministère du travail (Brochure INRS Ed 984, juillet 2012). valeurs limites indicatives VME: 10 mg/m ³ 8 heures. Forme: aérosol
RT/RNase Block Enzyme Mixture Glycerol	Ministère du travail (France, 7/2012). Notes: Ministère du travail (Brochure INRS Ed 984, juillet 2012). valeurs limites indicatives VME: 10 mg/m ³ 8 heures. Forme: aérosol

Procédures de surveillance recommandées

- : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

Doses dérivées avec effet

Aucune DNEL disponible.

Concentrations prédites avec effet

Aucune PNEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

- : Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures de protection individuelles**Mesures d'hygiène**

- : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage

- : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau**Protection des mains**

- : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.

Protection corporelle

- : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Protection respiratoire** : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

État physique	: 2x Brilliant II QRT-PCR Master Mix	Liquide.
	Reference dye, 1mM	Liquide.
	RT/RNase Block	Liquide.
	Enzyme Mixture	
Couleur	: 2x Brilliant II QRT-PCR Master Mix	Non disponible.
	Reference dye, 1mM	Non disponible.
	RT/RNase Block	Non disponible.
	Enzyme Mixture	
Odeur	: 2x Brilliant II QRT-PCR Master Mix	Non disponible.
	Reference dye, 1mM	Non disponible.
	RT/RNase Block	Non disponible.
	Enzyme Mixture	
Seuil olfactif	: 2x Brilliant II QRT-PCR Master Mix	Non disponible.
	Reference dye, 1mM	Non disponible.
	RT/RNase Block	Non disponible.
	Enzyme Mixture	
pH	: 2x Brilliant II QRT-PCR Master Mix	Non disponible.
	Reference dye, 1mM	8
	RT/RNase Block	Non disponible.
	Enzyme Mixture	
Point de fusion/point de congélation	: 2x Brilliant II QRT-PCR Master Mix	Non disponible.
	Reference dye, 1mM	Non disponible.
	RT/RNase Block	Non disponible.
	Enzyme Mixture	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: 2x Brilliant II QRT-PCR Master Mix	Non disponible.
	Reference dye, 1mM	Non disponible.
	RT/RNase Block	Non disponible.
	Enzyme Mixture	
Point d'éclair	: 2x Brilliant II QRT-PCR Master Mix	Non disponible.
	Reference dye, 1mM	Non disponible.
	RT/RNase Block	Non disponible.
	Enzyme Mixture	
Taux d'évaporation	: 2x Brilliant II QRT-PCR Master Mix	Non disponible.
	Reference dye, 1mM	Non disponible.
	RT/RNase Block	Non disponible.
	Enzyme Mixture	

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Inflammabilité (solide, gaz)	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix	Non applicable.
	Reference dye, 1mM	Non applicable.
	RT/RNase Block	Non applicable.
	Enzyme Mixture	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix	Non disponible.
	Reference dye, 1mM	Non disponible.
	RT/RNase Block	Non disponible.
	Enzyme Mixture	
Pression de vapeur	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix	Non disponible.
	Reference dye, 1mM	Non disponible.
	RT/RNase Block	Non disponible.
	Enzyme Mixture	
Densité de vapeur	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix	Non disponible.
	Reference dye, 1mM	Non disponible.
	RT/RNase Block	Non disponible.
	Enzyme Mixture	
Densité relative	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix	Non disponible.
	Reference dye, 1mM	Non disponible.
	RT/RNase Block	Non disponible.
	Enzyme Mixture	
Solubilité(s)	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix	Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
	Reference dye, 1mM	Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
	RT/RNase Block	Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
	Enzyme Mixture	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix	Non disponible.
	Reference dye, 1mM	Non disponible.
	RT/RNase Block	Non disponible.
	Enzyme Mixture	
Température d'auto-inflammabilité	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix	Non disponible.
	Reference dye, 1mM	Non disponible.
	RT/RNase Block	Non disponible.
	Enzyme Mixture	
Température de décomposition	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix	Non disponible.
	Reference dye, 1mM	Non disponible.
	RT/RNase Block	Non disponible.
	Enzyme Mixture	
Viscosité	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix	Non disponible.
	Reference dye, 1mM	Non disponible.
	RT/RNase Block	Non disponible.
	Enzyme Mixture	
Propriétés explosives	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix	Non disponible.
	Reference dye, 1mM	Non disponible.
	RT/RNase Block	Non disponible.
	Enzyme Mixture	

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Reference dye, 1mM RT/RNase Block Enzyme Mixture	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants. Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants. Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
10.2 Stabilité chimique	:	
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Reference dye, 1mM RT/RNase Block Enzyme Mixture	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
10.4 Conditions à éviter	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Reference dye, 1mM RT/RNase Block Enzyme Mixture	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
10.5 Matières incompatibles	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Reference dye, 1mM RT/RNase Block Enzyme Mixture	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
10.6 Produits de décomposition dangereux	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Reference dye, 1mM RT/RNase Block Enzyme Mixture	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Glycerol Diméthylsulfoxyde	DL50 Orale	Rat	12600 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Rat	40000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	14500 mg/kg	-
Reference dye, 1mM Chlorure de potassium	DL50 Orale	Rat	2600 mg/kg	-
RT/RNase Block Enzyme Mixture Glycerol	DL50 Orale	Rat	12600 mg/kg	-

Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

Irritation/Corrosion

SECTION 11: Informations toxicologiques

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation	
2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Glycerol	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-	
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-	
	Diméthylsulfoxyde	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
		Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	100 milligrams	-
		Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
		Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	100 milligrams	-
Reference dye, 1mM Chlorure de potassium	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-	
RT/RNase Block Enzyme Mixture Glycerol	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-	
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-	

Sensibilisant

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité chronique / Cancérogénicité / Mutagénicité / Tératogénicité / Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Reference dye, 1mM 2-Amino-2-(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol, chlorhydrate	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Glycerol Diméthylsulfoxyde	Catégorie 2	Inhalation	reins
	Catégorie 2	Orale	reins et foie
Reference dye, 1mM Chlorure de potassium	Catégorie 2	Indéterminé	tractus gastro-intestinal
RT/RNase Block Enzyme Mixture Glycerol	Catégorie 2	Inhalation	reins

Danger par aspiration

Non disponible.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Reference dye, 1mM RT/RNase Block Enzyme Mixture	Aucun effet important ou danger critique connu. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés. Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Reference dye, 1mM RT/RNase Block Enzyme Mixture	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Reference dye, 1mM RT/RNase Block Enzyme Mixture	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec les yeux	: Reference dye, 1mM 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Enzyme Mixture	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Reference dye, 1mM RT/RNase Block Enzyme Mixture	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Ingestion	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Reference dye, 1mM RT/RNase Block Enzyme Mixture	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Reference dye, 1mM RT/RNase Block Enzyme Mixture	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Contact avec les yeux	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Reference dye, 1mM RT/RNase Block Enzyme Mixture	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**Exposition de courte durée**

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

SECTION 11: Informations toxicologiques

Généralités	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Reference dye, 1mM RT/RNase Block Enzyme Mixture	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Aucun effet important ou danger critique connu. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Cancérogénicité	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Reference dye, 1mM RT/RNase Block Enzyme Mixture	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Reference dye, 1mM RT/RNase Block Enzyme Mixture	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Reference dye, 1mM RT/RNase Block Enzyme Mixture	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Reference dye, 1mM RT/RNase Block Enzyme Mixture	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Reference dye, 1mM RT/RNase Block Enzyme Mixture	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
<u>Toxicocinétique</u>		
Absorption	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Reference dye, 1mM RT/RNase Block Enzyme Mixture	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Distribution	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Reference dye, 1mM RT/RNase Block Enzyme Mixture	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Métabolisme	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Reference dye, 1mM RT/RNase Block Enzyme Mixture	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Élimination	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Reference dye, 1mM RT/RNase Block Enzyme Mixture	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Autres informations	: Non disponible.	

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

SECTION 12: Informations écologiques

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Diméthylsulfoxyde	Aiguë CL50 25000 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né	48 heures
	Aiguë CL50 34000000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Chronique NOEC 0.1 g/L Eau douce	Poisson - Danio rerio - Embryon	30 jours
Reference dye, 1mM Chlorure de potassium	Aiguë CE50 1337000 µg/l Eau douce	Algues - Navicula seminulum	96 heures
	Aiguë CE50 83000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 9.68 mg/l Eau douce	Crustacés - Pseudosida ramosa - Nouveau-né	48 heures
	Aiguë CL50 880000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/ composant	LogP _{ow}	FBC	Potentiel
2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix Glycerol Diméthylsulfoxyde	-1.76	-	faible
	-1.35	3.16	faible
RT/RNase Block Enzyme Mixture Glycerol	-1.76	-	faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

Emballage

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.
- Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Informations réglementaires**

ADR/RID / IMDG / IATA : Non réglementé.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non disponible.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)**Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation****Substances extrêmement préoccupantes**

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Non applicable.

Autres Réglementations UE

Inventaire d'Europe : Un composant au moins n'est pas répertorié.

Substances chimiques sur liste noire : Non inscrit

Substances chimiques sur liste prioritaire : Non inscrit

Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Air : Non inscrit

Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Eau : Non inscrit

Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7	2x Brilliant II QRT-PCR Master Mix	
	Diméthylsulfoxyde	RG 84
	Reference dye, 1mM	
	Chlorure de potassium	RG 67

SECTION 15: Informations réglementaires

Surveillance médicale renforcée : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Ce produit contient des substances pouvant nécessiter une évaluation du risque chimique.

SECTION 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
 CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
 DNEL = Dose dérivée sans effet
 Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
 CPSE = concentration prédite sans effet
 RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
2x Brilliant II QRT-PCR Master Mix STOT RE 2, H373	Méthode de calcul
Reference dye, 1mM Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul
RT/RNase Block Enzyme Mixture STOT RE 2, H373	Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées : **2x Brilliant II QRT-PCR Master Mix**
 H373
 H373 (kidneys and liver) (oral)
 H373 (kidneys) (inhalation)

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion. (reins et foie)
 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par d'inhalation. (reins)

Reference dye, 1mM
 H315
 H319
 H335 (Respiratory tract irritation)
 H373 (gastrointestinal tract)
 H411
 H412

Provoque une irritation cutanée.
 Provoque une sévère irritation des yeux.
 Peut irriter les voies respiratoires. (Irritation des voies respiratoires)
 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (tractus gastro-intestinal)
 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RT/RNase Block Enzyme Mixture
 H373
 H373 (kidneys) (inhalation)

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par d'inhalation. (reins)

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix	
	STOT RE 2, H373	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2
	STOT RE 2, H373 (kidneys and liver) (oral)	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE (reins et foie) (orale) - Catégorie 2
	STOT RE 2, H373 (kidneys) (inhalation)	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE (reins) (inhalation) - Catégorie 2
	Reference dye, 1mM	
	Aquatic Chronic 2, H411	TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
	Aquatic Chronic 3, H412	TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
	Eye Irrit. 2, H319	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
	Skin Irrit. 2, H315	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
	STOT RE 2, H373 (gastrointestinal tract)	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE (tractus gastro-intestinal) - Catégorie 2
	STOT SE 3, H335 (Respiratory tract irritation)	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
	RT/RNase Block Enzyme Mixture	
	STOT RE 2, H373	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2
	STOT RE 2, H373 (kidneys) (inhalation)	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE (reins) (inhalation) - Catégorie 2
Texte intégral des phrases R abrégées	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix	Non applicable.
	Reference dye, 1mM	R36/37/38- Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
	RT/RNase Block Enzyme Mixture	Non applicable.
Texte intégral des classifications [DSD/DPD]	: 2× Brilliant II QRT-PCR Master Mix	Non applicable.
	Reference dye, 1mM	Xi - Irritant
	RT/RNase Block Enzyme Mixture	Non applicable.
Date d'édition/ Date de révision	: 28/04/2014	
Date de la précédente édition	: 05/03/2012.	
Version	: 3	

Avis au lecteur

Exclusion de responsabilité: Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.